

**GRAND PRIX F.F.TRI.  
DE DUATHLON**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE  
DES CLUBS DE DIVISION 1 et 2  
DE DUATHLON**

**SAISON 2012**

**CAHIER TECHNIQUE**



**FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
TRIATHLON**

☒ 2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine cedex

☎ 01.49.46.13.50 / ☎ 01.49.46.13.60

Email : [contact@fftri.com](mailto:contact@fftri.com) / [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION</b>	<b>3</b>
<b>FORMULE DE COURSE</b>	<b>4</b>
<b>RESPONSABILITES</b>	<b>4</b>
<b>LOGISTIQUE DE COURSE</b>	<b>4</b>
<b>LOCAUX ET ZONES ANNEXES</b>	<b>6</b>
<b>VEHICULES</b>	<b>6</b>
<b>MATERIELS ET EQUIPEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>8</b>
<b>PRESTATION DE SERVICES</b>	<b>8</b>
<b>DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE</b>	<b>8</b>
<b>INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS</b>	<b>9</b>
<b>MEDICAL ET SECURITE</b>	<b>9</b>
<b>CONTROLE ANTI-DOPAGE</b>	<b>10</b>
<b>COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE</b>	<b>10</b>
<b>PRESENTATION DES EQUIPES</b>	<b>11</b>
<b>PROCLAMATION DES RESULTATS</b>	<b>11</b>
<b>GRILLE DE PRIX</b>	<b>11</b>
<b>PUBLICITE</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 2 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX</b>	<b>15</b>

## INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré et révisé au 22 octobre 2011 en fonction de la Réglementation Sportive 2011 et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2011. Dans le cas d'une évolution éventuelle de ceux-ci, des chapitres pourront être rectifiés, et les organisateurs s'engagent à les respecter.

## PRESENTATION

Le Grand Prix F.F.TRI - Championnat de France des Clubs ci-après désigné Grand Prix se déroule obligatoirement entre le 15 Mars et le 31 Septembre.

Il réunit :

- **les 16 clubs MAXI de duathlon masculin et 12 Clubs MAXI féminin acceptés en 1<sup>ère</sup> Division** et attribue les titres de Champion de France des Clubs Masculins et Champion de France des Clubs Féminin de 1<sup>ère</sup> division sur **5 étapes maximum**
- **les 18 clubs MAXI** de Duathlon masculin et attribue le titre de Champion de France des Clubs Masculins de 2<sup>ème</sup> division sur **4 étapes maximum**.
- **Tous les Clubs de Duathlon féminin acceptés en 2<sup>ème</sup> Division** et attribue les titres de Champion des Clubs Féminin de 2<sup>ème</sup> Division sur **4 étapes maximum**

Les courses (étapes) peuvent se dérouler sur des distances différentes :

- **Pour les hommes de D1**
  - Sprint 5km/30/5km
  - Courte Distance 10km/40/5km
  - Multi enchaînements dont les distances sont arrêtées par la Commission Nationale des Grandes Epreuves (C.N.G.E.)
- **Pour les femmes de D1/D2 et les hommes de D2**
  - Sprint 5km/20km/2,5km
  - Multi enchaînements dont les distances sont arrêtées par la C.N.G.E.

**La programmation générale des étapes Championnats de France D1 et D2 est arrêtée par la C.N.G.E.**

- **Programme général de 4 des 5 étapes**

- **1 course Sp 5/30/5 ou CD 10/40/5 de Division 1 masculine**

Elle recense au maximum 90 participants et se déroule sur le principe « critérium de plusieurs boucles par activité », réparties autour d'une aire centrale de transition. La partie cyclisme a lieu dans des conditions d'aspiration abri autorisé en circuit fermé à la circulation

- **1 course Sp 5/20/5 de Division 1 et 2 féminine**

Elle recense au maximum 90 participants et se déroule sur le principe « critérium de plusieurs boucles par activité », réparties autour d'une aire centrale de transition. La partie cyclisme a lieu dans des conditions d'aspiration abri autorisé en circuit fermé à la circulation

- **1 course Sp 5/20/5 de Division 2 masculine**

En 2012, cette course est ouverte à tous les Clubs acceptés en 2<sup>ème</sup> division et se déroule sur le principe « critérium de plusieurs boucles par activité », réparties autour d'une aire centrale de transition. La partie cyclisme a lieu dans des conditions d'aspiration abri autorisé en circuit fermé à la circulation

**Ces trois courses sont obligatoirement totalement séparées et se déroule prioritairement le dimanche.**

Il ne peut, en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Grand Prix D1 et D2, prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses au programme.

Les horaires de ces trois courses de Championnat de France seront valorisants, et la programmation sera définie en collaboration avec la C.N.G.E. (Commission Nationale des Grandes Epreuves) et son délégué technique.

L'opérateur peut, en parallèle, organiser tout type de course prévu par la Réglementation Générale de la F.F.TRI.. Aucun titre n'est alors décerné sur ces courses et toute distribution de prix est interdite.

- **Programme général d'une des 5 étapes**
  - **1 course Sp 5/30/5 ou CD 10/40/5 de Division 1 masculine**
  - **1 course Sp 5/20/5 de Division 1 et 2 féminine**

**Ces deux courses sont obligatoirement totalement séparées et se déroule prioritairement le dimanche.**

## FORMULE DE COURSE

Plusieurs formules de courses sont possibles :

1. une course Individuelle
2. une course Contre La Montre Individuel ou par Equipe
3. une course en Relais par Equipe sur la Distance Super Sprint (les équipiers disputent chacun la course à tour de rôle en se passant le relais)

## RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc.) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation
- la mise en place logistique et technique de la (des) course(s), et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter à tout moment :

- 6 mois minimum avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve)
- 3 mois minimum avant l'évènement un dossier technique comprenant :
  - programme et horaires
  - organigramme du comité d'organisation
  - plan de la Ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement,
  - plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition,
  - plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes,
  - plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied, carte I.G.N. (25000) des parcours,
  - positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
  - plan de secours et d'intervention
  - timing du montage de la logistique matériel
  - plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée.

**L'opérateur s'engage à traiter avec un prestataire « chronométrage et classements » et 2 animateurs agréés par la F.F.TRI. (cf. liste aux rubriques concernées).**

## LOGISTIQUE DE COURSE

GRAND PRIX F.F.TRI. DE DUATHLON  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 et 2 - SAISON 2012

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques à la présente Course et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

**La F.F.TRI est en charge de :**

- L'organisateur s'engage à réceptionner, à renvoyer, à surveiller et à stocker suivant le calendrier proposé le matériel fédéral
- Pavoisement fédéral (oriflammes, banderoles)
- Pavoisement équipe leader au classement général
- Autres : non arrêté à ce jour par le Bureau Directeur Fédéral
- Bandeau d'arrivée avec « intitulé Championnats de France des Clubs de DUATHLON + « nom » de la ville
- Badges « coach » 2 par équipe

**L'opérateur est en charge de :**

**Zone de Transition**

Une aire équipée des supports vélos nécessaires entourée de barrières de sécurité. Elle doit pouvoir accueillir 3 fois 90 à 100 concurrents soit simultanément, soit consécutivement en prévoyant un délai de 50' entre l'arrivée de la première course et le départ de la suivante. **La zone de transition accueille le passage des concurrents durant les épreuves cyclistes et pédestres.**

**Aire de départ**

La route de départ, d'une longueur de 100m minimum, doit être la plus large possible afin de placer le minimum de lignes de concurrents. Elle doit être isolée du public par des barrières. Une aire d'appel pouvant accueillir les concurrents de chaque course, entourée également par des barrières, doit être contiguë la zone de départ. La ligne de départ est tracée au sol. Cette aire de départ est sonorisée. Un arche de départ gonflable peut surplomber la ligne de départ qui doit être sonorisée.

**Parcours Course à Pied**

Le parcours course à pied est effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé et est fermé à la circulation.

Le parcours doit se dérouler sur des boucles d'au moins 2,5km chacune. Le Délégué Fédéral peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur Les changements de direction sont fléchés au sol 2 fois consécutivement à partir de 150 mètres avant le point considéré. Une signalétique verticale complète le fléchage. **Le parcours doit être tracé au moins 24 Heures avant le 1<sup>er</sup> départ des Courses de Championnat de France**

**Parcours Cyclisme**

Les Courses de Championnat de France D1 et D2 se déroulent sur le format critérium avec aspiration abri autorisé.

**Les parcours en aller / retour sur la même routes sont interdites., sauf sur dérogation écrite de la Commission Nationale des Grandes Epreuves (C.N.G.E.),**

Le nombre de tours est déterminé par la C.N.G.E. Dans tous les cas il n'excède pas 4 tours pour les féminines D1/D2 et masculins D2 et 6 pour les masculins de D1. Le Délégué de la C.N.G.E. peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

La circulation automobile est strictement interdite sur le circuit.

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur Toutes courbes ou dénivelés dangereux ou changement de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré. Une signalétique verticale complète le fléchage. **Le parcours doit être tracé au moins 24 Heures avant le 1<sup>er</sup> départ des Courses de Championnat de France**

**Zone d'Arrivée**

La ligne d'arrivée, **moquettée en bleue**, est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires.

GRAND PRIX F.F.TRI. DE DUATHLON  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 et 2 - SAISON 2012

L'arrivée se fait sous un **arche** (4m de passage) après une ligne droite d'au moins 60m de longueur . **Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.**

L'aire d'arrivée fermée est autorisée seulement aux :

- athlètes
- personnes dûment accréditées

Cette aire inclut :

- une zone post arrivée environ d'environ 12m après la ligne d'arrivée
- une zone d'arbitrage 2m carrés
- un portique arrivée
- une zone réservée au chronométrage
- une estrade presse installée dans l'axe d'arrivée
- un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité
- un espace ravitaillement

Contiguë à cette aire on trouve :

- un espace interview

A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- un espace de récupération d'environ 50m<sup>2</sup>
- un local arbitre d'environ 20m<sup>2</sup>

A moins de 200m de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- le local de contrôle anti-dopage comprenant 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m<sup>2</sup> et d'au minimum 10 chaises
- le local prévu pour le jury d'appel

(Voir l'annexe 1, présentant une proposition de zone d'arrivée)

## LOCAUX ET ZONES ANNEXES

L'opérateur est en charge de :

### Aire d'arrivée

Toutes les installations prévues plus haut sur et au voisinage de celle-ci.

### Salle de Presse

Une salle réservée à la Presse et équipée :

- 1 téléphone minimum
- un photocopieur accessible

### Salle Retrait des Dossards et d'Exposé de Course

Un espace assis aménagé est prévu pour l'exposé de course. Elle peut accueillir 60 personnes assises .Elle est équipée d'un écran ,d'un vidéo projecteur, d'un ordinateur ,d'une sonorisation et d' une table d'accueil pour délivrer aux représentants des Clubs les pochettes des équipes 45' avant et après l'exposé de course obligatoire pour les Clubs du Championnat

### Divers

- une aire protégée pour l'éventuelle installation du village de tentes
- une aire réservée au stationnement des motos (Parc Motos)
- une aire parking V.I.P. et une aire parking concurrents
- des aires de ravitaillement mis en place sur la course à pied pour chaque point considéré :

## VEHICULES

L'opérateur est en charge de :

GRAND PRIX F.F.TRI. DE DUATHLON  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 et 2 - SAISON 2012

- 1 moto et/ou VTT ouvreur devant le (la) premier (ère) de la course
- 1 moto et/ou VTT balai sur le dernier tour cyclisme et course à pied
- les motos nécessaires :
  - 1 moto affectée à la direction de course
  - 3 motos affectées à l'arbitrage
  - 1 moto réservée à l'animation et le système de communication
  - 2 motos affectées aux photographes accrédités (magazines spécialisés et quotidiens régionaux en priorité) avec changement de photographe à chaque tour pour l'une et l'exclusivité au partenaire fédéral « presse spécialisée » pour l'autre. Le nombre exact de motos est déterminé par le Délégué Fédéral en fonction de la dangerosité du parcours
- tous véhicules médicaux

## MATERIELS ET EQUIPEMENTS

### La F.F.TRI. est en charge de :

#### Matériels Divers

- les autocollants de cadre et de casque
- les tatoos pour la D1 masculine, D1 et D2 féminine
- les tatoos de couleur pour les équipes leader du classement général en D1 masculin et D1/D2 Féminin
- les badges coachs

### L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :

#### Horloges

- 1 horloge au départ dans le cas d'une épreuve contre la montre par équipe
- 1 horloge sur la ligne d'arrivée

#### Portiques

- un portique pour le départ
- un portique arrivée NON GONFLABLE

#### Podiums

- un podium animation avec sonorisation (30m<sup>2</sup> minimum)
- une estrade photographe » d'environ 50 cm de hauteur, pouvant accueillir 5 à 10 personnes, dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un podium à 3 marches (avec fond vertical de 4,00 x 2,50m) pour la remise des prix

#### Matériels Divers

- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements
- tout support pour signalisations verticales parcours cyclisme et course à pied
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies-walkies)
- tout moyen de sonorisation du site

#### Stands Exposants / Partenaires

- un éventuel village de tentes regroupant stands de vente et d'exposition et tentes de réception ainsi qu'un stand mis à disposition pour la F.F.TRI..

#### Cartes d'accréditation

- la fourniture de cartes d'accréditation d'au minimum 10 cm de haut sur 7 de large, cartonnées et plastifiées au verso desquelles seront mentionnées les coordonnées téléphoniques des responsables de secteurs. Ces cartes sont pour :
  - o la presse
  - o les VIP
  - o les officiels F.F.TRI.

GRAND PRIX F.F.TRI. DE DUATHLON  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 et 2 - SAISON 2012

- o les organisateurs
- la fourniture de macarons moto

**Equipements, Produits de Ravitaillement**

- tee-shirts organisation et concurrents
- matériels pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identifications véhicules
- sacs concurrents, **dossards pour la D2 Masculine et courses annexes (2 dossards par athlète)**
- tous produits liquides et solides de ravitaillements

## RESSOURCES HUMAINES

**L'opérateur est en charge de :**

- tout personnel de protection des circuits
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation
- tout personnel de mise en place et enlèvement des banderoles, oriflammes (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire (3 personnes minimum)
- De mettre à disposition 4 bénévoles dédiés, au montage et au rangement du matériel fédéral. En cas de manque constaté, le chèque de caution de 2000€, tout ou en partie, sera encaissé
- tout personnel et matériels de manutention pour réception
- tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course
- tout personnel de ravitaillements
- tout pilote de voiture, moto, au regard des véhicules prévus
- tout personnel médical, et assesseur au contrôle anti-dopage
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement
- tout personnel protocole et accueil
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards

## PRESTATION DE SERVICES

**L'opérateur est en charge de :**

- la prise en charge d'un maximum de **9 nuitées** que la F.F.TRI. est seule à fixer la répartition (délégués techniques, arbitres, élus fédéraux, invités, etc.)
- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants
- l'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour
- la surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée (village de tentes et stands annonceurs)

## DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE

**La F.F.TRI. est en charge de :**

- la Direction de la Course
- la désignation des arbitres nationaux (5 minimum) de la course et prend en charge les frais s'y rapportant

**L'opérateur est en charge :**

- des besoins en arbitrage complémentaire et supporte tous les coûts relatifs au compléments d'arbitres fournis par la Ligue Régionale

# INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

## Procédure d'inscription

### La F.F.TRI. est en charge de :

- transmettre à l'opérateur la liste des Clubs et les numérotations attribuées
- transmettre aux clubs la copie de la présentation de l'exposé course au plus tard 5 jours avant l'épreuve

### L'opérateur est en charge de :

- classement de l'épreuve et fournit la prestation humaine et matérielle correspondante :
  - enregistrement des participants
  - relevé de temps et calcul des classements
- **L'opérateur est tenu d'engager un prestataire de chronométrie agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la C.N.G.E. , consultable sur le site fédéral et/ou transmise sur demande au siège fédéral**
- de distribuer une liste des participants aux représentants des Clubs engagés au plus tard avant le départ de l'épreuve
- de réaliser, en collaboration avec le délégué fédéral, la présentation de l'épreuve (briefing) sur support informatique type « power point » . Dans tous les cas, cette présentation est à transmettre au Délégué Fédéral 8 jours minimum avant l'épreuve

Les clubs qualifiés pour les divisions 1 et 2 participent au Championnat de France des Clubs de division 1, et en conséquence peuvent s'inscrire aux étapes considérées.

La F.F.TRI. communique à chacun des opérateurs la liste des clubs concernés.

Chacun des clubs qualifiés est autorisé à inscrire sur l'épreuve cinq concurrents maximum (masculins et féminins). Aucun autre licencié du club considéré n'est autorisé sur la course.

Chaque club qualifié est tenu de transmettre les noms des athlètes constituant l'équipe à l'opérateur, deux semaines avant la date de l'épreuve. L'opérateur est, après cette limite, libre de refuser l'inscription des clubs retardataires.

## Enregistrement et Edition des Classements

Les Classements du Championnat de France des Clubs de D1 et D2 présentent un classement des Equipes Hommes et un Classement des Equipes Femmes.

Le chronométreur doit être capable:

- d'établir le classement des Clubs D1 et D2 masculin et féminin
- d'établir les classements généraux provisoires ou définitifs après l'étape
- de modifier le classement établi sur constatation(s) d'erreurs jusqu'à l'issue de la proclamation des résultats
- reproduire au minimum 5 exemplaires de classements à remettre au délégué fédéral, à l'arbitre principal, à l'opérateur, aux animateurs

L'opérateur doit être capable de fournir le classement de l'étape et le classement général provisoire à chaque représentant du Club.

## Modalités de classement

CF Réglementation Générale Fédérale – Chapitre : **Réglementation Sportive de l'année en cours**

# MEDICAL ET SECURITE

L'opérateur a l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

**L'opérateur est en charge :**

- de l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGF
- des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur

**Moyens matériels & humains**

CF Réglementation Générale Sportive

## CONTROLE ANTI-DOPAGE

**L'opérateur est en charge de :**

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage appelé délégué de l'organisation à l'anti dopage
- la fourniture de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

## COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE

**La F.F.TRI. est en charge de :**

- la dénomination officielle de l'événement : Grand Prix F.F.TRI. de Duathlon, dénomination à utiliser à l'exclusion de tout autre sur les supports de communication
- la validation des affiches, programmes, plaquettes, visuels et de manière générale de tout support de communication avant fabrication par l'opérateur (vérification du respect de la charte graphique fédérale)
- la rédaction des annonces promotionnelles en cas de signature d'un contrat de promotion avec une radio
- le choix des visuels d'annonce publicitaire en cas de signatures d'un contrat d'échange publicitaire avec un titre de presse écrit
- la définition de toutes les opérations de communication avec la presse écrite nationale et télévisuelle
- la transmission de communiqués de presse spécifiques et des brochures de l'épreuve aux journalistes recensés dans le fichier presse F.F.TRI.
- la définition du protocole de remise des prix (annexe 2)
- la promotion de l'épreuve sur le Site Fédéral [www.fftri.com](http://www.fftri.com)
- la fourniture de 6 oriflammes, banderoles fédérales (20m) et autocollants fédéraux
- chèque fictif F.F.TRI qui récompense le vainqueur Scratch et le premier U23 de Division 1

**L'opérateur est en charge de:**

- de la fourniture des coupes ou trophées et bouquets de fleurs pour la remise des prix officielle sur le podium arrivée soit au minimum :
  - **Pour le classement de l'étape D1**
    - 2 trophées aux équipes vainqueurs masculines et féminines (remis au capitaine d'équipe)
    - 10 bouquets de fleurs aux vainqueurs individuels « scratch et U23 » ainsi qu'aux 3 premières équipes masculines et féminines de l'étape (remis au capitaine d'équipe)
  - **Pour le classement général D1 après l'étape :** (sauf pour la 1<sup>ère</sup> étape où le général est le classement de l'étape)
    - 2 bouquets de fleurs
  - **Pour le classement de l'étape D2**
    - 2 trophées aux équipes vainqueurs masculines et féminines (remis au capitaine d'équipe)

GRAND PRIX F.F.TRI. DE DUATHLON  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 et 2 - SAISON 2012

- 8 bouquets de fleurs aux vainqueurs individuels « scratch » ainsi qu'aux 3 premières équipes masculines et féminines de l'étape (remis au capitaine d'équipe)
- **Pour le classement général D2 après l'étape :** (sauf pour la 1<sup>ère</sup> étape où le général est le classement de l'étape)
  - 2 bouquets de fleurs
- la fourniture des informations à insérer dans la brochure fédérale 2012
- la prestation des animateurs pendant la course et la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants

**L'opérateur est tenu d'engager 2 animateurs agréés par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la C.N.G.E. et transmise sur simple demande au siège fédéral.**

- des plaquettes, affiches et tout support relatif à la communication et l'information autour de la course. **Un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable au service communication de la F.F.TRI.**
- à la demande éventuelle de la F.F.TRI., l'organisation d'un déjeuner et dîner de presse
- la restauration méridienne des journalistes
- la pose des oriflammes et autocollants fédéraux

## PRESENTATION DES EQUIPES

Dans l'heure et demi précédent le départ de la course, le Délégué Fédéral, en collaboration avec l'animateur, peut mettre en place le déroulement de la présentation des équipes. Un planning de déroulement de cette présentation sera communiqué aux directeurs d'équipes lors du briefing d'avant course la veille ou le matin de l'épreuve. L'ensemble des athlètes constituant l'équipe doivent se présenter en tenue de club sur le podium animation pour signer la feuille de course (si le podium animation est trop éloigné de l'aire de transition, l'organisateur prévoira un podium émergement à proximité). L'athlète, n'ayant pas paraphé cette feuille, ne sera pas pris(e) en compte au classement général de la dite course.

## PROCLAMATION DES RESULTATS

**La proclamation des résultats s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ».**  
**Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des derniers concurrents, selon le protocole de remise des prix (voir annexe).**

## GRILLE DE PRIX

La F.F.TRI. est en charge du versement de la Grille de Prix.

## PUBLICITE

L'épreuve devra être identifiée par le label :

**GRAND PRIX F.F.TRI. DE DUATHLON  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1et 2**

La F.F.TRI. est identifiée comme ci-après définis :

- Affichage du logo (emplacement et taille adaptés proportionnellement) sur l'ensemble des documents promotionnels (affiche officielle et formulaires d'inscription, dossiers et communiqués de presse, publicités officielle, achat ou échange d'espace - PQR, PQN, magazine - etc...), résultats et tout matériel imprimé officiel,

GRAND PRIX F.F.TRI. DE DUATHLON  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 et 2 - SAISON 2012

**L'opérateur est tenu de soumettre tout projet, au secteur communication de la F.F.TRI., avant publication**

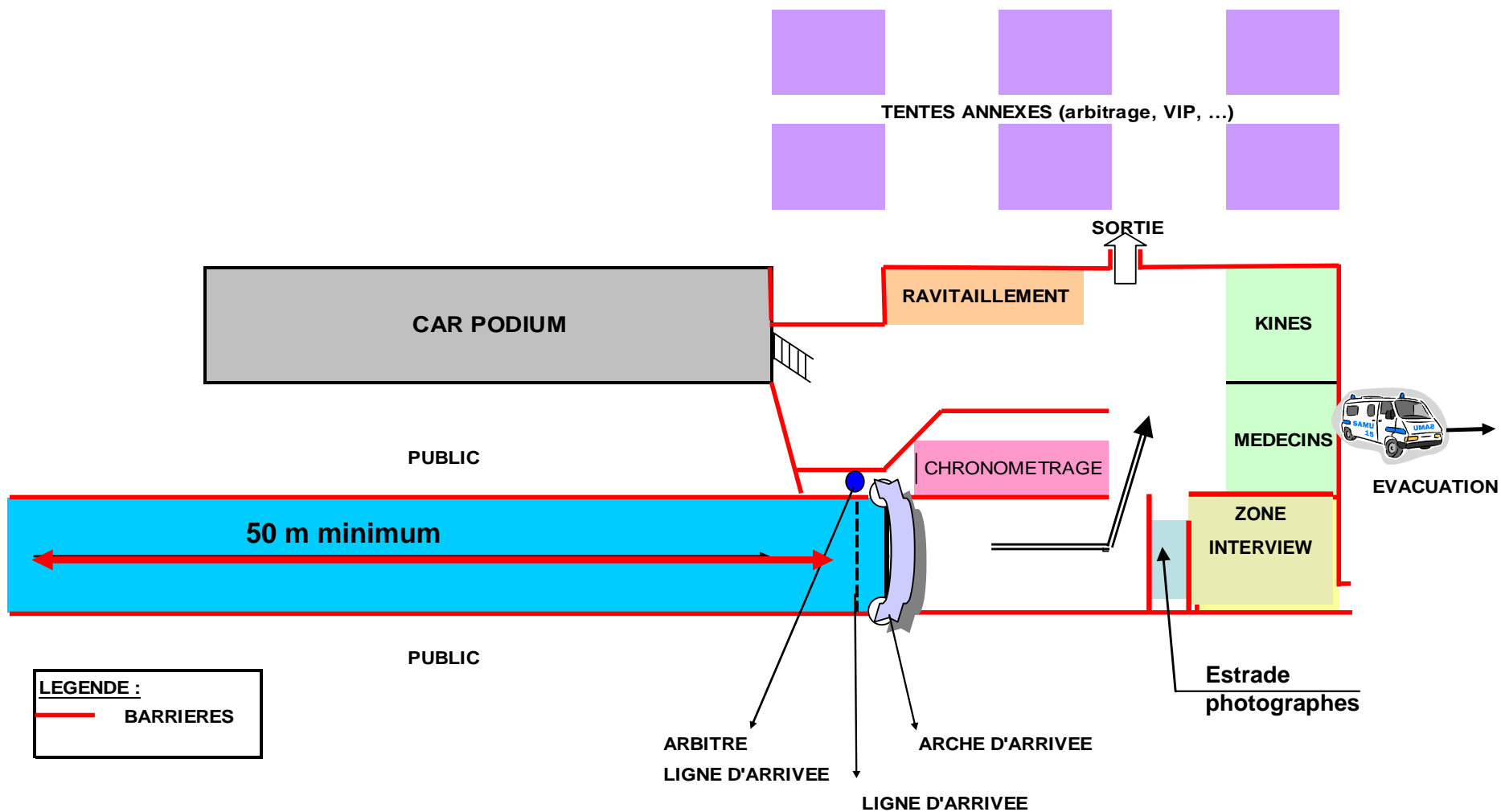
➤ Réservation terrain :

- 25 % de la surface publicitaire globale sur l'arche d'arrivée
- un maximum de 200 m de banderoles sur le Parcours dont 25 m sur le couloir d'arrivée et 25m dans l'aire de transition du Grand Prix,
- 25 % de la superficie publicitaire sur le panneau décoratif derrière le podium et de la décoration de la tribune de presse et de l'espace VIP,

L'opérateur comme prévu au présent cahier technique (Ressources Humaines) met à la disposition de la F.F.TRI. les personnels nécessaires à la pose éventuelles des banderoles ci-dessus évoquées.

## **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE



# ANNEXE 2 : PROTCOLE DE REMISE DES PRIX

(issu de la réglementation ITU)

---

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.

Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

## I. Format.

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
  - les partenaires Officiels de la F.F.TRI
  - les partenaires Officiels de l'événement
2. Le fond de podium est aux dimensions (minimum) suivantes :
  - 4 mètres de hauteur
  - 4 mètres de largeur
3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :
  - les visuels de la F.F.TRI.
  - les partenaires Officiels de l'événement
4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.
  - Le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre
  - Le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante quinze centimètres
  - Le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres
  - La face du podium est marqué avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite)
  - Chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
  - Le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1
5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.
6. L'accès à la zone podium est réservée aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

## II. La Procédure

1. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
2. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, "Premier (ère) et le vainqueur du (le nom de la compétition) est (le nom de l'athlète) de (pays)".
3. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet au gagnant le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
4. La procédure pour la remise de médaille et la présentation des bouquets de fleurs est reproduite pour la deuxième et troisième place.
5. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
6. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
7. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

## III. Remises des prix par les Officiels

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. Le Délégué Fédéral en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents.